

## Sécurité, matériel et équipement

L'Association VTT Riviera (AVR) rappelle les consignes relatives à la sécurité, au matériel/équipement :

- Le port d'un casque intégral, en bon état, est obligatoire. Il doit être adapté à la tête de l'enfant.
- Les genouillères sont obligatoires et les dorsales recommandées
- Les participants doivent porter des vêtements appropriés à la pratique du VTT et adaptées aux conditions météorologiques.
- Les vélos doivent être en bon état et entretenus (ex. les freins en bon état et réglés, pneus gonflés) et adapté à la taille du participant. Nous demandons d'enlever la béquille car elle est inutile et peut s'avérer dangereuse en cas de chute.
- L'AVR met tout en œuvre pour vous proposer des sorties de VTT adapté à l'apprentissage du VTT, avec le maximum de sécurité. Cependant, la pratique du VTT implique des risques de blessures. Le Participant et ses représentants légaux sont conscients des risques induits par la pratique du VTT et respecteront en tout temps les instructions données par les accompagnants. Il est attendu de chaque participant un comportement exemplaire, tant dans le respect des autres que de la nature. Chaque participant doit remplir la décharge ci-dessous
- L'autorisation de sortie du territoire suisse doit être remplie si le participant n'est pas accompagné par un parent.

## Décharge de responsabilité en cas d'accident d'un participant

Je soussigné(e), (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_,  
représentant légal de (Nom) \_\_\_\_\_  
(Prénom) \_\_\_\_\_  
né le (date de naissance) \_\_\_\_\_,

décharge de toute responsabilité, par la présente, l'Association VTT Riviera (AVR) dans le cadre de la sortie qui aura lieu le 25 juin 2023 à Métabief, France.

J'ai conscience que le VTT est un sport à risque, j'accepte ce risque et je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à une sortie dans le cadre des activités de l'association. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile. Je suis par ailleurs conscient(e) d'engager ma responsabilité personnelle et financière en cas d'accident. Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci, réserve le droit à l'AVR d'exclure ma participation ou celle de mon enfant à la sortie mentionnée ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.

Signature : \_\_\_\_\_

## Autorisation de sortie du territoire suisse

Je, soussigné(e), (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_,  
né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité  
parentale, autorise mon enfant (Nom) \_\_\_\_\_  
(Prénom) \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_, à voyager avec l'Association VTT Riviera et ses  
moniteurs le 25 juin 2023, afin de se rendre en France à Métabief

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_